

### Recensement : du 18 janvier au 24 février

Le recensement 2024 de la population chavilloise est organisé par l'INSEE, en partenariat avec la Ville de Chaville. Pour les personnes concernées, cette démarche est obligatoire. Merci d'y participer et de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

Mis en ligne le 08 décembre 2023



## Une démarche obligatoire

8 % des Chavillois sont concernés par cette nouvelle campagne de recensement. Ils sont informés par courrier du lancement de la démarche. Des affiches sont également apposées dans les halls des immeubles recensés.

**Le recensement est une démarche citoyenne obligatoire. Si vous êtes concerné, merci de prendre le temps d'y répondre.**

## Comment se déroule le recensement ?

Cinq agents recenseurs de la Ville se chargent de l'opération. Ils se rendent au domicile des habitants sélectionnés pour leur remettre une notice explicative et leurs identifiants nécessaires pour la démarche en ligne.



*Les agents recenseurs sont munis d'une carte officielle. Pensez à la leur demander pour éviter tout démarchage abusif par des personnes mal intentionnées.*



## Comment répondre au questionnaire ?

**Effectuez cette démarche en ligne : c'est utile, sûr et simple !**

Connectez au site officiel du recensement. Munissez du code d'accès et du mot de passe remis par l'agent recenseur, puis remplissez directement le questionnaire, sans oublier de le valider.

La priorité est donnée à ce recensement sur Internet, pour éviter un second passage de l'agent recenseur. Le questionnaire est proposé en version papier pour celles et ceux qui le souhaitent.



[Répondez au questionnaire en ligne](#) ➔

## Une démarche utile

Destiné à déterminer la population officielle de la commune, le recensement a des impacts pour tous. Il détermine en effet :

- > La participation de l'État au budget de la commune
- > Le nombre d'élus au Conseil municipal
- > Le nombre de pharmacies
- > La définition des équipements collectifs
- > Les moyens de transport à développer...

## Une opération entièrement sécurisée

Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel. Toutes les réponses sont donc strictement confidentielles. L'INSEE est le seul organisme autorisé à exploiter vos questionnaires

**Il est donc impossible que les informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal**

## Entièrement gratuit

L'identité de l'Insee est parfois usurpée à des fins commerciales ou frauduleuses. Soyez vigilant, vous pouvez notamment être victime de faux enquêteurs, de faux agents recenseurs ou recevoir des factures abusives.

En cas de doute sur l'identité d'un enquêteur il est possible de se faire confirmer son identité via le formulaire de contact, en précisant les nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

## Le recensement de la population comment ça marche ?



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS